

FONCTIONNEMENTS LINGUISTIQUES ET GRAMMATICALISATION, LIMOGES, LAMBERT-LUCAS, 2018

L'ouvrage dirigé par Sylvie Hancil est issu d'un séminaire organisé sur deux ans environ (septembre 2014-avril 2016) à l'Université de Rouen et regroupant une douzaine de chercheurs autour des sujets du changement linguistique et de la grammaticalisation. Dans sa première partie, le livre recueille des réflexions d'ordre davantage théorique, tandis que, dans la deuxième, on trouvera des études de cas. La plupart de celles-ci portent sur des langues telles que l'anglais, le basque, l'arabe, le latin et le vietnamien. Par conséquent, nous ne rendons compte que des articles en rapport avec le sujet de notre rubrique : le français seul ou en rapport avec des langues autres, comme c'est le cas ici de l'italien, de l'espagnol, du roumain et de l'allemand.

I. Considérations générales et théoriques

Éric Mélaç (Pour une taxonomie du changement linguistique: Comment redéfinir la grammaticalisation?, pp. 29-57) se penche sur la notion de grammaticalisation, par une remise à plat de sa définition et de ses propriétés définitoires, relevées jusqu'ici par la littérature. Ce travail de déconstruction est réalisé avec beaucoup de perspicacité et de finesse et montre globalement que ces critères sont bien concomitants de la grammaticalisation, mais n'en constituent pas pour autant des critères définitoires. En effet, on peut les retrouver dans d'autres contextes et notamment sur des unités lexicales, ce qui est en désaccord avec la notion de grammaticalisation. Les critères passés en revue sont 1) la hausse fréquentielle d'une unité au fur et à mesure que celle-ci se grammaticalise ; 2) sa réduction morpho-phonétique, qui affecte pourtant toute sorte d'unité linguistique particulièrement récurrente ; 3) l'évolution sémantique vers l'abstrait, caractérisée par le caractère schématique (très général), récurrent et spécifiant (c'est-à-dire portant sur le contenu) ; 4) la mise en arrière-plan (valeur informationnelle moindre, secondaire d'un point de vue discursif) ; 5) l'obligatorification, entendue comme la réduction de la variabilité paradigmatique, à savoir la possibilité de remplacer telle unité par telle autre, ce qui est pourtant loin d'être généralisable, car une forme grammaticale peut être obligatoire ou non selon le contexte ; 6) la dé-catégorisation, à savoir la réanalyse d'une forme appartenant à une classe ouverte (lexicale) comme appartenant à une classe fermée (grammaticale), ce qui se manifeste par une modification de ses caractéristiques syntaxiques. Parmi tous ces critères, É. Mélaç ne retient que la dé-catégorisation, comme critère du changement linguistique et de grammaticalisation. Dans la deuxième partie de son étude, après la déconstruction, l'auteur propose une nouvelle taxinomie des changements linguistiques fondée sur le changement catégoriel, ce qui lui permet d'identifier six types de processus, en fonction de la catégorie vers laquelle s'effectue le changement et parmi lesquels grammaticalisation et lexicalisation ne constituent que deux des possibilités. Cette classification comprend la lexicalisation (lexique), l'idiomatization (idiomes), la constructionnalisation (émergence de constructions, p. ex. verbales), la cooptation (terme avancé par Heine 2013 et visant l'émergence de thématiques, à savoir, grosso modo, les mots-phrases de la grammaire traditionnelle et autres marqueurs du discours), la grammatisation et la syntaxisation (se distinguant de la constructionnalisation parce qu'elle n'est pas déclenchée par un terme mais elle a une extension translexicale).

L'article de Louis Bégioni et Alvaro Rocchetti (Grammaticalisation, dématérialisation et déflexivité dans le cadre de la systémique diachronique des langues romanes, pp. 59-79) se concentre sur des phénomènes diachroniques dans le domaine verbal – et plus particulièrement sur l'auxiliarisation – à propos duquel les auteurs appliquent leur approche de « systémique diachronique », par rapport à laquelle ils situent aussi les notions de grammaticalisation, dématérialisation et déflexivité. Après avoir repris et commenté les analyses de C. Marchello-Nizia contenues dans *Grammaticalisation et changement linguistique*, au sujet de l'apparition de *beaucoup* vs *moult* en français, ainsi que de l'évolution du système des démonstratifs français, pour lesquels ils proposent des explications non pas locales mais globales, par rapport au système des marques de quantité sur le substantif (*beaucoup*) et de personne sur le verbe (démonstratif), les auteurs affrontent le développement des auxiliaires dans les langues romanes, en relation avec le verbe de possession *habere* du latin. Plusieurs facteurs sont passés en revue, d'un point de vue synchronique d'abord : nombre des auxiliaires dans chaque langue, accord du participe passé avec un nom ou un pronom ; rapport entre les aspects antérieur et accompli (présence du passé simple et répartition des usages) ; valeur de l'auxiliaire pour l'expression de la voix (*être* et la voix passive en français et en italien). Le cas de l'espagnol, qui sépare l'auxiliaire de l'expression de la possession (*haber-tener*) montre à quel point l'évolution morphologique (grammaticalisation) reflète la différence sémantique : en effet, la première personne du pluriel de l'auxiliaire (*hemos*) a perdu le morphème lexical et n'a gardé que la désinence personnelle, car le rôle de l'auxiliaire n'est plus celui d'un verbe plein. Le cas du roumain ne montre pas la répartition des emplois sur deux verbes, mais un phénomène comparable, à savoir le développement très avancé de deux conjugaisons alternatives pour le verbe *a avea* exprimant la possession et en tant qu'auxiliaire d'accompli (trois formes sur six). Parallèlement, le roumain a aussi développé une troisième conjugaison pour ce même verbe en tant qu'auxiliaire de conditionnel (en union avec l'infinitif). La comparaison entre les formes de troisième personne de l'auxiliaire (*a*), conforme à l'évolution romane, et du verbe de possession (*are*), qui paraît s'opposer au processus de grammaticalisation, donne la possibilité aux auteurs de proposer une autre explication de caractère global, basée sur la systémique diachronique. Ils proposent, comme origine de la forme du verbe de possession, la forme du parfait du subjonctif latin *habuerit* et la redistribution des valeurs d'*infectum* et de *perfectum* en roumain à travers la création d'une forme suppletive de subjonctif qui libère la forme *habuerit* pour l'expression de l'accompli – donc de la possession. Le recours à la systémique diachronique est aussi utilisé pour expliquer les différences entre le français et l'italien. Ce dernier a développé une forme *averci* (*ci ho una sigaretta*) réservée à l'expression de la possession, qui permet à l'italien de ne pas marquer ultérieurement les liens entre le sujet et la chose possédée par des possessifs. Le français a, quant à lui, extrait la personne du verbe au cours de son évolution (déflexivité), ce qui rend obligatoire le marquage de la relation avec le sujet par des possessifs. Les auteurs reviennent, dans leur conclusion, sur le caractère systémique des changements linguistiques, alors que les phénomènes de grammaticalisation, de dématérialisation et de déflexivité ne sont que les instruments de ces réarrangements systémiques.

Didier Bottineau (Grammaticalisations possibles et contraintes typologiques: le cas du basque, pp. 81-99)

II. Études de cas

Sylvie Hancil (Remise en cause de la théorie de la pragmatization : étude de la particule finale *but*, 103-122)

Fabienne Toupin (La grammaticalisation: questions posées par le cas de *and* dans l'histoire de l'anglais sur le choix d'un modèle théorique, pp. 123-146)

Brian Lowrey (La constructionnalisation et les compléments de verbes de perception, pp. 147-171)

Lionel Dufaye (*Are like and like alike?*, pp. 173-184)

Aude Rebotier (La grammaticalisation du parfait en allemand et en français, pp. 185-217) part du constat que le français et l'allemand possèdent tous les deux des formes de parfait, composées de l'auxiliaire *avoir/être* + participe passé ; leur statut linguistique litigieux témoigne d'un processus de grammaticalisation que l'auteur se propose de décrire tout en évaluant la situation actuelle du parfait dans les deux langues. Dans un premier temps, l'article passe en revue les caractéristiques du processus de grammaticalisation (gradualité, unidirectionnalité, association entre aspects sémantiques et formels) et discute les options présentes en littérature. On passe par la suite à la description détaillée des étapes de la grammaticalisation des parfaits, depuis la construction attributive (non grammaticalisée) associant le verbe *être* ou *avoir* avec un participe passé en fonction d'attribut du sujet (avec *être*) ou de l'objet (*avoir*). Les étapes suivantes sont le résultat (l'agent coïncide avec le sujet grammatical et le participe se rapproche en français du verbe *avoir*, avec qui il forme unité ; on remarque une restriction combinatoire des verbes entrant dans la construction), l'antérieur (procès passé pertinent au moment présent : c'est le stade atteint par le parfait anglais), le temps du passé (le verbe est compatible avec un complément datant le procès et accède à des emplois narratifs, sans lien avec le temps d'énonciation). L'évaluation du stade de grammaticalisation passe ensuite par l'évaluation de la concurrence du parfait avec le passé synthétique (prétérit en allemand, passé simple en français), pour lequel on constate des emplois spécifiques (relations temporelles inversées, aptitude à la narration ou au commentaire, en fonction du lien avec le présent d'énonciation). De ce point de vue, la grammaticalisation est plus poussée en français oral qu'en français standard, comme le confirme la recherche de corrélations dans un corpus recueilli par l'auteur et, dans le couple français-allemand, c'est encore le français qui présente une grammaticalisation plus poussée (lien avec le présent, morphologie, fréquence, valeur aspectuelle). L'auteur consacre un long développement à l'analyse de l'aspect lexical (télique vs transformatif) comme critère d'évaluation de la grammaticalisation : en effet, la compatibilité du parfait avec des verbes appartenant aux deux classes aspectuelles est l'indice d'une grammaticalisation plus avancée (passage de résultatif à temps du passé). Si ce critère s'avère pleinement opérant pour l'allemand, en français, on observe en revanche une plus grande pertinence de l'aspect grammatical, qui sélectionne l'aspect télique pour ce qui concerne le passé simple et le parfait, par opposition avec l'imparfait (état), alors que l'allemand reste neutre à cet égard. Les derniers paragraphes de l'article sont consacrés à identifier, parmi les critères de grammaticalisation dénombrés en littérature, ceux qui sont pertinents pour le cas du parfait dans les deux langues analysées, et à interroger, d'un point de vue à la fois formel et sémantique, les critères de sélection de l'auxiliaire et l'accord du participe passé. En effet, l'auteur constate une progressive réduction de l'auxiliaire *être*, en français notamment, s'accompagnant d'une fixation lexicale (l'auxiliaire dépend du verbe et pas de son emploi) et une tendance à la perte de l'accord entre l'objet et le participe passé conjugué avec *avoir* (accord non réalisé ou accord avec le sujet). Il s'agit, là aussi, d'indices que la grammaticalisation est toujours à l'œuvre et qu'elle a franchi une nouvelle étape, ce qui permet à l'auteur de conclure cette vaste exploration en dressant un bilan sur le degré de grammaticalisation : « l'évolution du parfait allemand est plus avancée que celle de son équivalent français dans la mesure où l'accord du participe a disparu en allemand, mais moins avancée si l'on considère que le français est plus proche d'une uniformisation de l'auxiliaire par le recul de l'auxiliaire *être* » (p. 213).

Catherine Taine-Cheikh (La (poly)grammaticalisation des verbes de mouvement et de position en arabe. Tendances générales et faits spécifiques, pp. 219-247)

Emmanuel Dupraz (Ita ut: un grammème en voie de formation en latin préclassique, pp. 249-266)

Danh Thành Do-Hurinville et Huy Linh Dao (Grammaticalisation et réanalyse: le cas de *râng* en vietnamien contemporain, pp. 267-277)

[Ruggero DRUETTA]